Une solution prometteuse en matière de conservation pourrait bien se cacher au cœur des forêts gérées du Canada

Une solution prometteuse en matière de conservation pourrait bien se cacher au cœur des forêts gérées du Canada

En 2022, le Canada, aux côtés de 195 autres pays, a adhéré à une série d'objectifs visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Le plus connu d'entre eux est sans doute l'objectif n° 3, plus communément appelé « 30x30 » : un engagement à protéger de manière permanente 30 % des terres et des eaux d'ici 2030.

Cet engagement a été largement salué comme un moyen de préserver le riche patrimoine naturel et la diversité des paysages du Canada, de la forêt boréale aux zones humides en passant par les prairies. Mais bien sûr, les grands engagements se heurtent souvent à des défis de taille lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre, et le « 30x30 » ne fait pas exception..

De nombreuses questions complexes ont commencé à se poser. Comment déterminer quelles terres présentent des valeurs de conservation suffisamment importantes ? Le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités, les peuples autochtones, ainsi que les propriétaires fonciers privés et les entreprises ont tous un intérêt dans la gestion des terres : qui décide de ce qui doit être conservé et comment ? Que se passe-t-il si le terrain subit des changements, par exemple à la suite d'un feu de forêt ?

C'est là qu'intervient FSC Canada. Fort de normes de conservation claires et d'une longue expérience de collaboration avec les communautés autochtones, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC, le ministère fédéral chargé de la mise en œuvre de l'initiative 30x30) a reconnu le potentiel d'un partenariat fructueux. Il s'est notamment intéressé à la manière dont une solution de conservation prometteuse, l'OECMS, pourrait permettre aux forêts gérées certifiées FSC de contribuer à l'atteinte de l'objectif 30x30.

Que sont les OECM ?

L'acronyme OECM signifie « Autres mesures de conservation efficaces par zone » (Other Effective area-based Conservation Measures). Les OECM constituent un cas particulier dans le domaine de la conservation, car elles n'exigent pas que les terres soient gérées spécifiquement à des fins de conservation, à condition que celle-ci en soit le résultat. Ainsi, par exemple, certaines parties de bases militaires ou de zones de recherche pourraient être considérées comme des OECM, même si l'objectif principal de la gestion de ces terres n'est pas la conservation.

Le label OECM constitue une reconnaissance des mécanismes juridiques, politiques et autres qui définissent la manière dont une zone est gérée à long terme. Les exigences en matière de conservation étant déjà intégrées à la norme FSC, les forêts certifiées FSC qui mettent déjà de côté des zones présentant une grande valeur en termes de biodiversité sont souvent en bonne voie pour répondre aux exigences d'un OECM.

Pour en savoir plus sur les OECM, consultez les informations complémentaires et la FAQ sur la page dédiée à notre projet.

Le rôle du FSC

En tant que leader mondialement reconnu dans le domaine des normes de sylviculture durable, le FSC possède une connaissance approfondie de ce qu'implique la conservation dans les paysages forestiers gérés, des défis qui peuvent se présenter, ainsi que des vastes réseaux permettant de rassembler l'expertise et l'influence nécessaires pour avoir un impact.

Le FSC s'attache également à renforcer les pratiques forestières durables au Canada, à améliorer en permanence ses normes et ses recommandations, et à aider les gestionnaires forestiers à être récompensés pour leurs efforts en matière de conservation.

Dans cette optique, le FSC a réuni des gestionnaires forestiers, des universitaires, des experts en conservation et des dirigeants autochtones afin de mieux cerner le rôle que les OECM peuvent jouer tant pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de conservation que pour soutenir la foresterie durable et ses titulaires de certificats.

Complexités et considérations

Une marge de manœuvre de plus en plus réduite pour intensifier la conservation
Actuellement, moins de 14 % du territoire canadien est officiellement protégé au sein de parcs et d'autres aires protégées ou reconnu comme OECM, ce qui signifie que les mesures de protection devront plus que doubler au cours des quatre prochaines années pour que le Canada atteigne son objectif « 30x30 ».

Gestion foncière décentralisée, contrôles variés
94 % des forêts canadiennes se trouvent sur des terres publiques, contre seulement 6 % en propriété privée. La responsabilité des terres publiques incombe généralement aux gouvernements provinciaux, aux côtés des titulaires de droits autochtones qui disposent d'un droit de participation aux décisions protégé par la Constitution.

Les titulaires de certificats sur les forêts publiques n'ont aucune autorité sur les activités industrielles non forestières ni sur le développement d'infrastructures (par exemple, le secteur pétrolier et gazier ou l'exploitation minière) et ne peuvent, à eux seuls, protéger ces zones contre ces menaces potentielles.

Anticiper l'avenir
Les critères OECM exigent que la zone soit protégée ou conservée de manière permanente, et que les mécanismes mis en place ne puissent pas être facilement annulés. Cela représente actuellement un défi, car les accords de gestion forestière sur les terres publiques sont limités dans le temps, tandis que les terres privées peuvent changer de propriétaire, que la certification FSC peut expirer et que les priorités en matière de conservation peuvent évoluer.

Les opportunités à venir : les recommandations du FSC

Bien que les complexités soient importantes, il existe une réelle opportunité de faire progresser la conservation à travers les forêts gérées au Canada et la sphère d'influence du FSC. Voici quelques recommandations tirées de notre rapport complet :

Les OECM et les aires protégées doivent être considérées conjointement
Les OECM ne constituent qu'un moyen parmi d'autres d'atteindre les objectifs de conservation. Les aires protégées sont généralement régies par une seule loi et peuvent être moins compliquées à mettre en œuvre et à gérer : garder ces deux options ouvertes peut contribuer à accélérer les progrès vers l'objectif « 30x30 ».

Aligner les activités de conservation du FSC sur l'objectif le plus approprié
Si l'objectif 3 (30x30) a fait l'objet d'une attention considérable, le Cadre mondial pour la biodiversité et la Stratégie pour la nature 2030 du Canada comportent au total 23 objectifs, conçus pour agir de concert afin d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité. À cet égard, l'objectif n° 10 porte sur les pratiques forestières durables et l'objectif n° 4 sur les espèces menacées, deux thèmes directement abordés par la norme du FSC.
Le FSC dispose d'une opportunité significative d'utiliser son influence et son pouvoir de mobilisation pour soutenir la réalisation de ces objectifs, en plus de l'objectif « 30x30 ».

Verified Impact est une solution performante

La solution Verified Impact du FSC est un outil unique de financement de la conservation qui met en relation les gestionnaires forestiers avec de nouvelles sources de revenus potentielles destinées à la protection des services écosystémiques d'une forêt. Les déclarations relatives aux services écosystémiques peuvent permettre aux détenteurs de certificats d'obtenir une valeur ajoutée s'ils parviennent à faire reconnaître des zones protégées ou des OECM de haute qualité en démontrant avec davantage de certitude les résultats obtenus en matière de conservation.

Les droits des peuples autochtones sont fondamentaux

Chacune de ces recommandations repose sur la reconnaissance du fait que les droits des peuples autochtones et l'application du principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) constituent le fondement de la prise de décision en matière de conservation. La norme FSC et les lignes directrices associées définissent des approches visant à favoriser une participation culturellement appropriée et une prise de décision partagée avec les peuples autochtones dans les forêts certifiées FSC, y compris un processus de CLPE visant à conclure des accords contraignants avec les titulaires de droits autochtones et les populations concernées. Les titulaires de droits autochtones doivent être présents à la table des discussions sur la conservation.

Prochaines étapes

FSC Canada continuera à mettre à profit son pouvoir de rassemblement pour faciliter les discussions avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les titulaires de droits autochtones et les experts forestiers afin de faire progresser la réalisation de l'objectif « 30x30 » au Canada.
De plus, FSC Canada peut s'appuyer sur les enseignements tirés de ce projet et sur sa position au sein de FSC International pour faciliter des discussions plus larges sur les OECM et le rôle que les forêts gérées peuvent jouer pour enrayer et inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Nous sommes impatients de renforcer notre réputation en tant que voix crédible et de premier plan en matière de développement durable et de contribuer à des forêts plus saines et plus résilientes au Canada et au-delà.